

Contexte national

- Au sein de la faune et de la flore sauvages, certaines espèces peuvent être à l'origine de nuisances diverses pour d'autres espèces sauvages ou pour les activités humaines. Le code de l'environnement comporte des dispositions législatives et réglementaires qui peuvent être mises en œuvre pour agir à l'encontre de ces espèces lorsque cela est nécessaire et dans le respect de la préservation de la biodiversité.
- Le plan national de maîtrise du sanglier a ainsi été institué par circulaire en date du 31 juillet 2009. Il fait suite à une recrudescence des incidents ou problèmes posés par l'espèce. Il est composé de 13 fiches techniques destinées à couvrir l'ensemble des situations rencontrées localement.
- Il appartient aux préfets de département, en lien avec les partenaires concernés, de retenir les mesures les plus adaptées au contexte local et de s'assurer de leur mise en œuvre.

Contexte en Loire-Atlantique

Depuis quelques années, la population de sanglier dans le département augmente. Ce constat se base sur l'augmentation du nombre de prélèvements en période de chasse : de 68 sangliers en 1985, il atteint 2800 en 2014/2015.

L'accroissement important de ces effectifs résulte de plusieurs paramètres liés à la biologie de l'espèce et à son environnement naturel. Il est à l'origine de nuisances diverses pour d'autres espèces sauvages et pour les activités humaines.

Les facteurs de croissance de la population

- Le milieu physique : 2ème département de France en zones humides, la Loire-Atlantique possède à l'intérieur de ces zones de vastes espaces mis en réserve au profit de l'avifaune migratrice dont l'espèce a su tirer profit par de fortes facultés d'adaptation. Ces zones sont d'autant plus recherchées par le sanglier qu'elles lui assurent une parfaite quiétude et sont très difficilement chassables (milieu fermé, difficile d'accès...). Ce biotope, associé à des hivers doux et à l'abondance de nourriture (gland, maïs, blé...) abaisse la maturité sexuelle des femelles qui peuvent se reproduire parfois dès l'âge de 8 mois. Une laie peut faire 3 portées tous les 2 ans allant jusqu'à 7 à 8 jeunes.

- La baisse de l'activité de chasse et agricole : la diminution du nombre de chasseurs et leur vieillissement entraînent à la fois une baisse de la pression de chasse et influent sur l'efficacité des méthodes de prélèvements. Certaines zones victimes de déprise agricole provoquent une augmentation des territoires non entretenus qui favorisent les refuges de ce gibier pendant la chasse.

- L'urbanisation : les zones péri-urbaines, les délaissés routiers, les friches industrielles multiplient les secteurs de refuges en période de chasse, amenant les sangliers dans des zones normalement peu favorables à cette espèce.



Des conséquences pour la biodiversité et l'activité humaine

Les sangliers se concentrent surtout dans des zones refuges, peu impactées par l'homme. Ce sont surtout des sites à haute valeur écologique, comme les roselières et les réserves de chasse, sites privilégiés de la faune et avifaune sauvage. Une trop forte concentration de la population de sangliers peut remettre en question l'équilibre parfois fragile de ces éco-systèmes.



Source : Infragri44

L'impact sur l'activité humaine est également important : augmentation des dégâts agricoles dont l'indemnisation est à la charge des chasseurs (le montant pour la saison 2013/2014 a été de 170 000 €, contre 77 220 € en 2009/2010), mais également des collisions routières (117 en 2011, 119 en 2013 et 190 en 2014). On peut citer également les dégâts chez les particuliers (destructions des pelouses et jardins), sur les zones de loisirs (espaces verts municipaux et espaces sportifs tels que golfs et terrains de football) et, de manière plus rare, les intrusions intempestives d'animaux dans les bâtiments et agglomérations.



Source : ONCFS

Bilan 2015

Mise en place de correspondants agricoles pour aider les louvetiers

Désignation de 3 louvetiers référents pour le péri-urbain

Localisation et entretien de secteurs de roselière au

nord de la Loire en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le Conservatoire du Litoral, le Grand port, l'ONCFS et les louvetiers

Réalisation de broyage sur les RN et leurs échangeurs ainsi que dans certaines communes péri-urbaines

Réalisations de plaquettes de communication à destination des agriculteurs, des communes et des riverains

Actualisation du site internet des services de l'Etat

Rédaction d'un plan d'action pour la gestion du sanglier

Mise en oeuvre d'une collaboration étroite avec la DIRO et Nantes Métropole

Objectifs 2016

Validation et mise en oeuvre par l'ensemble des acteurs du Plan d'action pour la gestion du sanglier dans le 44

Mise en place des indicateurs de suivis de ce Plan

Réalisation d'une fiche de procédure en lien avec la Police Nationale

Mise en place par la DIRO de réflecteur dans les secteurs sensibles

Continuer la sensibilisation des acteurs aux débroussaillages des zones Refuges

Contrôle des élevages de sangliers